



TUNISIE

**FEUILLE DE ROUTE DE L'UE
POUR L'ENGAGEMENT ENVERS LA
SOCIÉTÉ CIVILE**

2014 - 2017

Approuvé par : Chefs de missions des Etats membres de l'Union européenne en Tunisie

Date d'approbation / de mise à jour : 10 décembre 2014

L'élaboration de ce document est notamment basée sur les résultats de la « mission d'appui à l'amélioration de l'environnement institutionnel et légal des organisations de la société civile tunisienne » financée par l'Union européenne en 2013/2014¹. La feuille de route a été élaborée par la Délégation de l'Union européenne et les États membres, en consultation avec la société civile, les partenaires techniques et financiers et le gouvernement tunisien.

1. ÉTAT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Le paysage relatif à la société civile tunisienne a connu des changements substantiels suite aux événements de décembre 2010 et janvier 2011.

Sur le plan quantitatif, plus de 9 000 nouvelles associations ont vu le jour au cours de ces trois dernières années. Selon la base de données d'IFEDA (Centre d'information, de formation, d'études et documentation sur les associations), près de 16 000 organisations sont recensées en Tunisie. Il est cependant difficile de connaître avec précision le nombre exact d'associations effectivement actives. Des témoignages sur le terrain font état de moins de 5 000 associations existantes.

1.1 ENVIRONNEMENT PROPICE

Un grand acquis de la révolution : le décret-loi n° 88-2011

Le cadre juridique a été totalement bouleversé suite à la révolution, avec l'adoption du **décret-loi n° 88-2011** (du 24 septembre 2011) qui offre aux organisations de la société civile des droits et des libertés qu'elles n'avaient jamais eus auparavant. Le nouveau texte s'est ainsi assigné comme objectif de libéraliser l'activité associative et de mettre en place un ensemble de **garanties, droits et obligations** permettant aux associations de mettre en œuvre leur mission dans les meilleures conditions. Les changements principaux introduits par le décret-loi sont les suivants :

- Le nouveau décret-loi ne requiert plus qu'une déclaration de constitution adressée au Secrétaire général du gouvernement, contrairement à la situation antérieure, où la création d'une association nécessitait une autorisation préalable de la part des autorités ;
- Les questions relatives aux associations relèvent, désormais, de la compétence de la Présidence du gouvernement et non plus du ministère de l'Intérieur ;
- La classification des associations selon leur domaine d'activité a été abrogée ;
- Les associations n'ont plus besoin de se conformer à un modèle obligatoire de statuts imposé par les autorités publiques ;
- Les associations sont libres d'évaluer l'action de l'État et d'exprimer leurs opinions, y compris politiques, contrairement à la situation antérieure ;

¹ L'étude est disponible sur le site : http://eeas.europa.eu/delegations/tunisia/projects/overview/pasc_fr.htm

- Les associations peuvent désormais accepter des subventions, des dons et des legs pour financer leur activité ;
- Les associations peuvent obtenir des fonds étrangers sans demander d'autorisation à cet effet ;
- L'âge minimal pour faire partie d'une association est de 13 ans et de 16 ans pour être fondateur ou dirigeant.

Concernant la **création des associations**, le refus de donner suite à la constitution d'une association par les autorités compétentes n'est envisagé que dans des hypothèses fort limitées. À cet effet, les statuts de l'organisation doivent simplement se garder d'appeler à la violence, à la haine, à l'extrémisme et à la discrimination sur des bases religieuses, sexuelles ou régionales. Ils doivent en outre se conformer aux règles de l'État de droit, de la démocratie, du pluralisme, de l'égalité et des droits humains, tels que définis dans les conventions internationales ratifiées par l'État tunisien.

Si le décret n° 88-2011 reconnaît des droits aux associations, il les astreint également à certaines **obligations**, en particulier administratives et comptables, pour en assurer la transparence et la redevabilité.

Il est à noter que les dispositions du décret-loi ne s'appliquent pas aux associations sportives, de micro-crédit, de chasseurs, agricoles et à certaines associations professionnelles.

En terme de soutien financier et de capacité juridique, les associations obtiennent, dès leur création, le droit d'ester en justice, celui d'acquérir des biens, d'accéder à la propriété et à la gestion des ressources et de leurs biens, ainsi que celui d'accepter des subventions, donations, dons ou legs, et ce, même avant la publication au Journal officiel (JORT) et l'accès à la personnalité juridique.

Au regard du **financement public** des associations, c'est le décret n° 2013-5183 du 18 novembre 2013 qui en a fixé les critères, les procédures et les conditions d'octroi, et déterminé les modalités de suivi et de contrôle applicables.

Les associations bénéficiaires, dans le cadre d'un appel à candidatures ou d'un accord de partenariat, doivent transmettre à l'organisme public concerné et au ministère des Finances un rapport annuel sur l'emploi des fonds publics octroyés et l'état de progression des projets financés. Elles sont soumises au contrôle sur place des agents des inspections et des services techniques relevant du ministère de tutelle, ainsi qu'à l'inspection des corps de contrôle général.

Si l'association n'a pas respecté tout ou partie des termes du contrat envers l'organisme public concerné, elle est tenue de restituer la totalité ou le restant du montant du financement public obtenu, à moins qu'elle n'ait procédé à la régularisation de sa situation dans les trois mois suivant la date de sa mise en demeure.

Toute association désirant l'obtention d'un financement public est tenue d'accompagner sa demande par une liste de documents.

Le recours au **financement étranger** devient libre, en contrepartie d'une simple déclaration de l'origine et du montant des fonds, qui doit être publiée dans un média écrit et sur le site web de l'organisation s'il existe (art. 41). La seule réserve consiste dans l'interdiction faite aux associations de recevoir des fonds d'un État avec lequel la Tunisie n'entretient pas des relations diplomatiques ou d'organisations qui défendraient les intérêts et les politiques de ces États.

En pratique, la Direction générale des associations et des partis politiques auprès de la présidence du gouvernement n'a pas les moyens et les ressources nécessaires pour s'assurer du respect des obligations par les associations, étant donné le nombre très important des dossiers concernés. De plus, certains dossiers physiques n'ont pas encore été transférés du Ministère de l'Intérieur à la Présidence du gouvernement.

Des dispositifs juridiques à parfaire

Outre ce décret-loi, une multitude de normes sont applicables aux associations, qui relèvent de dispositions spéciales ou sont issues du droit commun (exemple : responsabilité civile et pénale des associations).

Des initiatives pour l'exemption fiscale, telle que la suspension des taxes dans le cadre de la coopération internationale prévue dans la loi des finances complémentaires 2014, sont en cours et à promouvoir/suivre dans leur mise en application.

L'application du décret-loi n° 88-2011 reste un défi dans la pratique. De plus, celui-ci nécessite des améliorations additionnelles (par exemple, la procédure de création des associations recèle des faiblesses, et l'indépendance de la société civile vis-à-vis des partis politiques n'est pas assurée) et le cadre juridique relatif aux associations doit être repensé, en vue de permettre aux associations d'être plus libres, plus indépendantes, plus attractives et de conduire leurs activités avec la sérénité, mais aussi la responsabilité requises.

De plus, les articles de la nouvelle Constitution du 27 janvier 2014 garantissant la liberté d'association devront être transcrits dans les lois (exemples : article 35 sur la liberté d'association, article 31 sur le droit de s'exprimer et de publier, article 37 sur la liberté de se réunir et de manifester, article 32 sur le droit d'accès à l'information, etc.).

Contexte socio-économique

Depuis le 14 janvier 2011, la transition économique de la Tunisie est caractérisée par l'incertitude et les risques engendrés par l'environnement domestique et le contexte international. Sur le plan macroéconomique, ces contraintes se sont traduites par une croissance faible et une détérioration des soldes des comptes budgétaires et externes. En 2014, avec le retour progressif de la confiance des opérateurs, la croissance économique devrait permettre une reprise de l'activité, soutenue par une reprise des secteurs des phosphates et du tourisme. La croissance pour l'année est projetée à 2,6 % et à 4,5 % sur le moyen terme. Le déficit courant est anticipé par le FMI à 7,2 % 2014 et 6,3 % en 2015.

Dans ce contexte difficile, le défi de l'emploi reste la préoccupation majeure de la Tunisie. En 2013, le taux de chômage était estimé à 15,3 %. 30 % des jeunes diplômés et 31,9 % des diplômés de l'enseignement supérieur étaient au chômage. Les femmes étaient nettement plus touchées par le chômage que les hommes (21,9 % contre 12,8 %).² De plus, ce phénomène touche deux fois plus de diplômés du supérieur femmes (41,9 %) que de diplômés hommes (21,7 %).

Ce problème du chômage, qui tend à être structurel, résulte en grande partie d'une inadéquation entre offres et demandes de travail, à la fois sur le plan quantitatif (entre les formations supérieures et les besoins du secteur privé) et sur le plan qualitatif (les diplômés n'ayant pas les compétences requises pour intégrer le marché du travail). Cependant, sous l'effet des programmes de recrutement dans le secteur public, le taux de chômage en 2013 est en légère baisse à 15,3 %.

Parmi les défis majeurs auxquels la Tunisie est confrontée figurent les disparités socioéconomiques qui subsistent en dépit d'une réduction considérable de la pauvreté et d'une amélioration des indicateurs sociaux au cours des deux dernières décennies. Le taux de pauvreté est estimé à 15,5 % en 2010 contre 23,3 % en 2005 et 32,4 % en 2000. La baisse du taux de pauvreté entre 2000 et 2010 est expliquée par la croissance de la consommation, qui a été plus élevée pendant cette période parmi les déciles les moins aisés de la population. La baisse du taux de pauvreté n'a pas bénéficié aux régions de l'intérieur qui ont vu leur retard par rapport au reste du pays s'accroître. L'enquête sur les ménages de 2010 confirme que les conditions de vie des citoyens des gouvernorats défavorisés se sont détériorées au cours de la période 2000-2010.

1.2 PARTICIPATION ET RÔLES

Un rôle croissant malgré des cadres de concertation à renforcer

Avant la révolution, dans le cycle de l'action publique à plusieurs étapes, les associations n'ont été le plus souvent impliquées qu'au stade de l'exécution des activités. Il était ainsi rare de voir les autorités centrales offrir des subventions aux associations à la requête de ces dernières et pour des projets innovants. Il était plus courant que les acteurs étatiques invitent des associations à bénéficier de subventions pour réaliser des activités prévues par le ministère ou la direction considérée. Parmi les associations « anciennes », actives et performantes figurent des associations environnementales, culturelles et féminines.

Suite à la révolution, les associations envisagent de manière nouvelle leur rôle dans le champ public, avec l'ambition d'œuvrer plus activement à la construction de la démocratie et de l'État de droit, en étant – du point de vue des acteurs eux-mêmes – un partenaire de l'État, voire un contre-pouvoir et un agent de contrôle démocratique de ce dernier. Après avoir été longtemps déléguaires des services publics de l'État, les associations se sont émancipées pour conquérir de nouveaux champs d'action. Le rôle de la société civile s'est ainsi élargi et révélé déterminant dans la conduite de la transition tunisienne.

²Institut national des statistiques (2013) pour le 4^{ème} trimestre 2013

Les domaines d'intervention se sont diversifiés, les thèmes majeurs au cours de la période de transition incluant, notamment la citoyenneté et l'État de droit d'une part et le développement régional d'autre part. Les associations se sont rendues utiles dans des domaines aussi variés que la justice transitionnelle, l'observation des élections, la promotion de la culture et la protection de l'environnement. Les associations s'emploient également à contribuer et à appuyer le développement de l'emploi et de l'activité économique.

L'article 5 du décret-loi n° 88-2011 souligne le droit pour les associations d'accéder à l'information, d'évaluer le rôle des institutions de l'État et de formuler des suggestions en vue d'améliorer leurs performances, ainsi que d'organiser des réunions, manifestations, conférences, ateliers et toutes autres activités civiles. Les associations bénéficient même du droit de porter des jugements sur les politiques publiques menées par le gouvernement et d'exprimer des opinions politiques.

Le rôle de la société civile a été fondamental lors de l'élaboration de la Constitution, que ce soit en termes de suivi du processus ou de plaider pour l'adoption d'articles déterminants, y compris ceux garantissant le respect des droits de l'Homme.

Concernant la participation à la formulation des politiques publiques, les mécanismes et cadres de concertation entre OSC et acteurs étatiques ne sont pas encore développés et il existe toujours un manque de confiance réciproque entre les acteurs. L'article 139 de la nouvelle Constitution du 27 janvier 2014 constitue un élément d'appui substantiel à la mise en place de cadres de concertation, en prévoyant que « *les collectivités locales adoptent les instruments de la démocratie participative et les principes de la gouvernance ouverte afin d'assurer la plus large participation des citoyens et de la société civile dans la préparation de projets de développement et d'aménagement du territoire et le suivi de leur exécution, et ce, conformément à ce qui est prévu par la loi* ». On peut donc s'attendre à une participation accrue de la société civile dans la gouvernance locale, la décentralisation, etc.

Même si, en pratique, une méfiance et une méconnaissance des mécanismes pour la concertation persistent encore, il existe une reconnaissance par l'État du rôle important que doit jouer la société civile dans le dialogue politique et au-delà. Toutefois, la compréhension du rôle des associations diffère selon les thématiques. Les secteurs tels que l'égalité homme-femme ou la justice semblent davantage ouverts à la participation des associations, alors que d'autres, tels que la migration ou la sécurité peinent à dialoguer avec la société civile.

1.3 CAPACITÉS

Les organisations de la société civile tunisienne, notamment celles créées après le 14 janvier 2011, sont extrêmement diversifiées, en termes de capacités et d'expérience, avec les « anciennes » associations déjà actives avant la révolution et les « jeunes » associations créées depuis 2011.

Même s'il est difficile de généraliser l'évaluation d'un tissu associatif aussi diversifié, les principaux atouts de la société civile peuvent être résumés ainsi qu'il suit :

- enthousiasme, engagement, militantisme et solidarité ;
- compétence et expérience d'une partie de la société civile en matière de fonctionnement associatif, susceptibles d'être partagées et transférées à d'autres organisations ;
- expériences réussies (au niveau technique et institutionnel) directement valorisables ;
- potentiel humain important et bonne connaissance du terrain au niveau des groupements de base et des milieux ruraux et périurbains ;
- capacités pointues de certaines organisations dans des domaines précis.

Certaines faiblesses peuvent également être identifiées, parmi lesquelles :

- Un manque de compétences en matière de fonctionnement « interne », de capacités techniques et de plaidoyer, ainsi qu'un besoin de formation spécifique du personnel (en vue de la professionnalisation des OSC). En outre, les associations ont des faiblesses en termes de gestion – en particulier financière et de gouvernance, que la jeunesse des associations peut expliquer dans une large mesure.
- Un manque de stratégie/vision : beaucoup d'associations n'ayant pas encore mené de réflexion solide sur leur rôle et leur vision, il s'avère difficile de dresser un planning de leurs activités et une stratégie d'action ; lié au rôle potentiel d'influence et de plaidoyer que les OSC voudraient jouer, il y a un manque d'expérience et de pratique dans ce domaine, y compris dans la vision politique, le lien avec la recherche, la capacité analytique.
- Une maîtrise insuffisante des approches participatives et partenariales, due à une faiblesse de la culture démocratique et à la faiblesse des aptitudes à la médiation et au plaidoyer.
- Un faible degré de structuration et de collaboration entre organisations (réseaux, fédérations, etc.). À l'exception de quelques fédérations et réseaux souvent nationaux, on observe une amorce timide de création de nouvelles organisations de type réseau, souvent appuyées par des partenaires financiers. Certains réseaux fonctionnent bien, mais d'autres font face à des difficultés pour se développer. Cela est en partie dû aux problèmes de gouvernance et à l'esprit de « concurrence » et, parfois, de « rivalité » entre certaines associations.
- Une politisation excessive de certaines associations.
- De plus, un manque de leadership pose des difficultés à certaines associations, qui peinent à assurer leur légitimité et la représentation des bénéficiaires sur le terrain.
- La faiblesse du développement des groupements de base (ruraux et urbains), malgré le nombre croissant d'associations dans les régions, après la révolution. Ceci est en partie dû au caractère principalement urbain et élitiste des acteurs les plus actifs de la société civile organisée.

- Un autre défi majeur identifié par les associations est le déficit de financements et d'accès à ces derniers, mais aussi le manque de structures d'appui qui puissent les guider pour mobiliser des ressources.

2 ENGAGEMENT ACTUEL DE L'UE

La société civile et plus largement l'ensemble des acteurs non étatiques sont devenus des partenaires privilégiés et incontournables de l'Union européenne. L'UE considère qu'une société civile dotée de moyens d'action est un élément essentiel de tout système démocratique.

Depuis 2011 et suite aux bouleversements politiques et économiques dans les pays du sud de la Méditerranée et à une demande croissante de participation de la part de leurs citoyens, l'UE propose une approche renforcée et plus stratégique dans son engagement avec les OSC des pays partenaires, y compris la Tunisie.

Ainsi, la société civile fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre d'un véritable dialogue structuré. À ce titre, l'UE définit et met en œuvre avec la société civile des mécanismes et outils qui ancrent le dialogue, la consultation et la concertation dans tous les processus de définition, mise en œuvre et de suivi de la politique extérieure et de coopération avec les pays tiers et dans la construction de l'espace euro-méditerranéen.

Dans ce sens, la Communication européenne (2012) intitulée « Les racines de la démocratie et du développement durable : L'engagement de l'Europe avec la société civile » a défini trois priorités importantes pour ce partenariat stratégique et renforcé entre l'UE et la société civile :

- 1) Renforcer les efforts visant à promouvoir un environnement propice pour les organisations de la société civile dans les pays partenaires
- 2) Encourager une participation constructive et structurée des organisations de la société civile aux politiques intérieures des pays partenaires, au cycle de programmation de l'UE et aux processus internationaux
- 3) Accroître la capacité des organisations locales à exercer plus efficacement leur rôle d'acteurs indépendants du développement

En Tunisie, la coopération et l'appui à la société civile sont en pleine croissance. Après janvier 2011, l'UE s'est très vite engagée pour soutenir les organisations émergentes et « historiques » de la société civile tunisienne et les renforcer dans leur structuration, capacités et initiatives, en particulier dans les régions et zones défavorisées et selon une approche basée sur le respect des valeurs fondamentales.

2.1 DIALOGUE DE L'UE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

L'approche participative dans la définition de la stratégie relative à la société civile est promue par l'UE, mais varie dans la pratique selon les partenaires techniques et financiers et les thématiques.

L'UE dialogue avec la société civile aux différentes étapes du cycle de programmation. Lors de l'élaboration de sa stratégie « Droits de l'Homme » et de son plan d'action, l'UE consulte ainsi la société civile de manière systématique. Cette démarche est cependant souvent concentrée à Tunis et couvre donc peu les populations directement concernées. De même, le problème du nombre et de la représentativité des participants se pose, devant une société civile nombreuse et plurielle.

Lors de l'identification et de la formulation des projets, les experts sont souvent amenés à aller à la rencontre des bénéficiaires finaux dans les régions pour identifier leurs besoins. L'implication

de la société civile dans la formulation et la mise en œuvre de programmes de coopération bilatéraux est de plus en plus la règle, avec notamment l'insertion d'une composante « appels à propositions » en faveur de celle-ci.

Lors de visites ou de missions de la Commission européenne ou des États membres, la société civile est le plus souvent consultée. L'agenda est cependant souvent décidé par l'UE et partagé au dernier moment avec les participants, avec un suivi inégal.

L'Union européenne soutient un projet de « mobilisation de la société civile dans le suivi des relations UE-Tunisie », mis en œuvre par le Réseau euro-méditerranéen pour les droits de l'Homme (REMDH). Ce projet a pour objectif d'aider la société civile à se structurer pour mieux suivre et participer aux relations entre l'UE et la Tunisie, tout en améliorant ses techniques de plaidoyer et sa représentativité. Le projet se concentre sur quatre secteurs : justice, migration, droits des femmes et droits économiques et sociaux. Ce projet a déjà permis d'améliorer la participation de la société civile dans la discussion de certains documents de stratégie de l'UE et dans la participation aux comités de pilotage de programmes bilatéraux.

L'Union européenne accorde, en outre, un nombre important de subventions sur les thèmes tels que la citoyenneté, la transition démocratique, les élections, l'égalité homme-femme, les médias, etc.

2.2 DIALOGUE SUR LES POLITIQUES POUR CRÉER UN ENVIRONNEMENT PROPICE

Après la révolution, L'UE a pu s'engager davantage pour ancrer la société civile dans la vie publique du pays. L'UE mène un dialogue régulier avec la société civile, que ce soit pour le suivi de la situation politique du pays ou pour des aspects plus techniques de coopération.

Dans le cadre du Programme d'appui à la Société civile (PASC), une étude étalée sur une période de huit mois a pu analyser en détail le cadre législatif et légal des associations. À partir de fin 2014, une deuxième phase est prévue sur la refonte du cadre juridique et un appui à la Direction générale des associations et des partis politiques de la Présidence du gouvernement.

2.3 INTÉGRATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

La société civile est impliquée dans la coopération de l'UE (par exemple lors de la programmation, la mise en œuvre et le suivi d'un nombre croissant de projets). On trouvera, ci-après, un rappel des principales interventions financées par la Commission européenne et par plusieurs États membres. De plus, dans le cadre des programmes de coopération transfrontalière une participation active de la société civile est prévue.

Délégation de l'Union européenne :

À travers la Délégation de l'UE en Tunisie, la Commission européenne finance directement près de 55 initiatives portées par la société civile tunisienne pour un montant de 17 millions d'euros, dans des domaines allant de la promotion des droits des femmes au soutien à la transition démocratique, en passant par la réforme des médias, l'emploi, le développement local ou encore la protection de l'environnement. Par ailleurs, l'UE implique directement la société civile dans la mise en œuvre et le suivi de tous ses programmes bilatéraux, dans un souci de responsabiliser les parties prenantes et de les mettre en partenariat avec les acteurs publics. Les partages d'information et réseaux thématiques sont également appuyés et développés (exemple : médias, genre, justice, droits économiques et sociaux, etc.). Les interventions aux niveaux géographique et thématique sont complémentaires dans certains secteurs comme les acteurs non étatiques, la démocratie et les droits de l'Homme et l'instrument de voisinage.

La Tunisie est devenue un bénéficiaire important des financements alloués à la société civile à travers l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'Homme (IEDDH), la Facilité société civile pour le voisinage sud et l'Instrument d'appui aux acteurs non étatiques, entre autres. Certains projets sont portés par des organisations non gouvernementales étrangères (généralement en partenariat avec des associations tunisiennes) alors que d'autres sont directement gérés par des associations tunisiennes.

Par ailleurs, et pour la première fois dans la coopération bilatérale, le gouvernement tunisien et la Délégation de l'UE ont décidé d'inscrire dans le programme indicatif national, un programme dédié à la société civile tunisienne (PASC-7 millions d'euros). Celui-ci vise à accompagner les OCS dans leurs efforts de structuration et de consolidation et à renforcer leur contribution effective au dialogue politique et économique, à la consolidation de l'État de droit et au développement socio-économique. Le PASC s'articule autour de quatre axes prioritaires, en phase avec les priorités de la Communication de la CE de 2012 sur l'engagement européen par rapport à la société civile :

- Renforcement des capacités et compétences des organisations de la société civile, ainsi que de leurs vis-à-vis, les acteurs publics, aussi bien au niveau national que régional et local
- Amélioration de l'environnement institutionnel et législatif des OSC
- Concertation et partenariat entre acteurs et capitalisation des bonnes pratiques
- Accompagnement des actions pilotes de terrain et appui en matière de suivi et de plaidoyer

Aujourd'hui, le PASC est un bon exemple de partenariat reposant sur une architecture institutionnelle originale et réunissant à égalité les institutions de l'État, la société civile tunisienne et l'Union européenne en sa qualité de partenaire technique et financier. Le projet est implanté dans les régions avec six bureaux de terrain actifs.

Danemark :

La coopération entre le Danemark et la Tunisie est une partie intégrante du Programme régional de Partenariat dano-arabe (DAPP) lancé en 2003. Depuis 2011, la Tunisie est devenue l'un des pays prioritaires de ce programme, qui soutient les processus de réforme et de démocratisation. Il favorise également le dialogue et la collaboration entre partenaires danois et tunisiens, ainsi que le dialogue régional au niveau de la zone MENA.

Le programme met l'accent sur la coopération avec la société civile et sur des partenariats à long terme entre pairs professionnels.

Environ 50 % des activités financées par le DAPP en Tunisie sont identifiées, préparées et mises en œuvre à travers des partenariats entre des acteurs danois et tunisiens de la société civile dans des domaines tels que l'égalité homme-femme, la violence à l'égard des femmes, la prévention de la torture, la réforme des médias, le droit du travail, le dialogue social et le leadership des jeunes.

Par ailleurs, le DAPP finance un nombre important de projets dans les domaines de la bonne gouvernance au niveau national et des collectivités locales et dans le domaine de l'emploi. La société civile est souvent impliquée dans la mise en œuvre de certaines composantes de ces projets et, en même temps, il y a une focalisation sur le renforcement des partenariats entre acteurs publics et société civile.

Le renforcement des capacités de la société civile et la facilitation de sa mise en réseau, grâce à l'accompagnement, sont considérés comme des objectifs transversaux et une partie intégrante des partenariats.

Espagne :

Le programme régional Masar lancé en 2012 est une partie intégrante de la coopération entre l'Espagne et la Tunisie. Ce programme vise à accompagner le processus de gouvernance démocratique dans le monde arabe.

L'objectif général du programme Masar en ce qui concerne la société civile est la promotion de politiques de développement institutionnel, social et économique qui soutiennent le gouvernement démocratique des pays partenaires d'Afrique de Nord et du Proche Orient. Ceci est réalisé par le renforcement de ses institutions et de sa société civile, de sa capacité d'incidence politique et de ses canaux de coopération afin de contribuer à la gouvernance démocratique.

En 2014, deux projets de la société civile dans le domaine du genre sont en cours d'identification. Pour l'année 2015, des appels à propositions seront lancés avec comme priorités le renforcement de la gouvernance démocratique et l'égalité homme-femme pour un budget estimé de 300 000 euros, en coordination avec le PASC/UE.

Ces projets doivent être destinés en priorité aux populations les plus défavorisées, mais ils ne sont pas restreints à certains champs d'intervention, de telle sorte que tout type d'initiative est susceptible d'être soutenu. De manière plus transversale, le soutien de l'AECID à ces diverses initiatives vise à renforcer les capacités des organisations de la société civile et à les appuyer dans leur participation au dialogue avec les autorités locales et nationales.

Finlande :

La Finlande coopère directement avec la société civile tunisienne à travers le fonds de coopération locale de l'ambassade à Tunis. Ce fonds est mis à la disposition des associations tunisiennes pour leur permettre de réaliser des projets de développement qui s'inscrivent dans les thèmes de l'égalité des sexes (renforcement des capacités des femmes), de la démocratie et du

développement durable. L'approche générale de la politique de développement de la Finlande se base sur les droits de l'Homme dans tous les domaines.

Depuis la révolution de 2011, la Finlande a mobilisé environ 1 300 000 euros au profit de la société civile. Ci-dessous les différents projets qui seront subventionnés avec le fond de coopération locale en 2015.

1. Beity : L'association BEITY, un centre d'accueil pour les femmes sans domicile fixe, entend lutter contre la pauvreté et l'errance des femmes. Elle vise à l'édification, en milieu urbain traditionnel d'un abri pour femmes abandonnées assurant un hébergement provisoire, un accompagnement social, une écoute psychologique, une orientation juridique, ainsi qu'une réinsertion socio-économique. Ce projet est subventionné, en partie, par un financement nordique englobant des fonds finlandais, norvégien, danois et suédois. Cette coopération nordique dans le domaine du soutien à des associations est la première de ce genre en Tunisie.
2. L'appui aux initiatives de développement (AID) : L'ambassade de Finlande à Tunis soutient un projet de création de réseaux de femmes entrepreneuses de la région de Tozeur : un lieu extérieur de la maison où les femmes peuvent se retrouver pour parler de leurs idées de projets. Ceci est primordial pour développer l'esprit d'entrepreneuriat féminin dans cette région. L'association encadrera les femmes de la région dans la mise en place de petits projets économiques, qui leur permettront de diversifier leurs revenus qui sont aujourd'hui en grande partie dépendant de la production dattière.
3. SOS Village d'Enfants d'Akouda : Au début de l'année 2014, l'ambassade de Finlande a démarré un projet de soutien à « SOS Village d'enfants » à Akouda, près de Sousse. Ce projet vise à l'amélioration de l'accès de la femme à l'entrepreneuriat en accompagnant des femmes dans le développement de leurs activités génératrices de revenus. Par ailleurs, l'association organise des ateliers destinés aux femmes et aux enfants sur la CEDAW (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes) et lutte ainsi contre l'abandon scolaire à travers des séances de sensibilisation.

D'un point de vue régional, l'aide de la Finlande se matérialise en grande partie à travers les organisations internationales et les institutions financières telles que les Nations Unies et la Banque africaine de développement. Cette assistance en Afrique du Nord et au Moyen-Orient représente environ 30 millions d'euros pour les années 2012 à 2015. La Tunisie est concernée par tous les projets régionaux commencés récemment dans cette région. La Finlande participe au fonds MENA de la Banque mondiale, dont le but est d'aider les pays en phase de transition. L'activité de ce fonds se concentre sur l'amélioration de l'administration et de l'inclusion économique, l'augmentation du nombre des postes d'emploi dans le secteur privé et la réalisation d'un développement équitable et durable. La participation de la Finlande s'élève à 0,8 million d'euros.

La Finlande soutient entre autres la Tunisie avec une enveloppe régionale pour les pays arabes de 2,3 millions d'euros finançant un projet sur le thème de la liberté d'expression réalisé par l'UNESCO (2013-2016). En Tunisie, ce projet vise surtout à l'amélioration de l'accès des femmes à l'information. Ce projet entend encourager les changements liés au secteur des médias en soutenant les changements dans la législation et l'environnement de travail dans un sens qui respecte plus la liberté d'expression.

Le projet de lutte contre la désertification mené par le PNUD continue à être soutenu par la Finlande, qui a débloqué 3 millions d'euros sur la période 2013-2016. Ce projet d'envergure touche aussi bien le Maroc, l'Algérie, la Jordanie, la Syrie, le Liban que la Tunisie. Il entre dans sa 5^e phase dans laquelle la Tunisie bénéficie d'une part plus importante du budget. Le projet vise à renforcer l'accessibilité à l'eau potable et la gestion des nappes phréatiques dans les gouvernorats de Kasserine, de Beja et de Zaghouan. Ce projet participera à l'amélioration de la situation économique (particulièrement renforcement des femmes) des zones sèches.

France :

L'appui à la société civile tunisienne et à la jeunesse est la priorité de la France en matière de coopération. Les associations de plaidoyer comme de terrain expriment des attentes fortes, et la coopération se traduit par une série d'initiatives s'adressant à toutes les composantes de la société civile et plus particulièrement en direction de la jeunesse et des femmes.

L'ensemble de ces actions s'articule autour de quatre thématiques prioritaires identifiées en liaison avec les associations : la citoyenneté, la santé et les droits des femmes, l'environnement et l'économie sociale et solidaire/microcrédit :

1. Renforcement des capacités des jeunes associations tunisiennes et accompagnement de leurs projets : Les Maisons des associations, créées à Tunis en 2011 puis à Sfax, participent à cet élan visant à mettre en réseau les associations tunisiennes et à leur permettre de bénéficier de formations, conseils et suivi dans différents domaines relatifs à leurs activités, telles que la communication, la gestion et la recherche de financements. En partenariat avec la région Pays de la Loire et le gouvernorat de Gafsa, l'Institut français de Tunisie a également créé en 2013 un bureau de représentation à Gafsa.
2. Accompagnement des initiatives fédératrices des associations tunisiennes : les forums de la société civile et l'appui au débat d'idées. L'ambassade a soutenu l'organisation de 4 forums tuniso-français de la société civile, devenus des rendez-vous importants et mobilisateurs pour la société civile tunisienne. Ils favorisent la mise en réseau des acteurs associatifs et des experts et les échanges avec les associations et les collectivités locales françaises. À Monastir, la 4^e édition a réuni du 2 au 4 mai 2014 plus de 300 jeunes et environ 200 professionnels, donnant la parole aux acteurs des sociétés civiles de Tunisie et de France, mais aussi du Maroc, d'Algérie, de Libye, d'Égypte, du Liban, du Yémen, de Jordanie, de Syrie. Des projets associatifs concrets issus de ce forum ont été soutenus. La prochaine édition de ce Forum aura lieu en 2015 à Tunis.
3. Un programme d'échange de jeunes volontaires du service civique : mis en place en juin 2011, le programme d'échange de jeunes volontaires français et tunisiens du service civique contribue également à développer les liens entre les sociétés civiles française et tunisienne.

Les volontaires français ont ainsi la possibilité d'agir dans divers champs de la société civile engagés dans la promotion des droits humains, des droits économiques et sociaux et de la citoyenneté. Quant aux volontaires tunisiens, ils peuvent renforcer leurs capacités auprès d'un tissu associatif dense et structuré. Depuis le lancement du programme en 2011, 37 volontaires tunisiens et 38 français ont pu en bénéficier. 8 volontaires tunisiens devraient partir pour la France au mois de décembre 2014. Le programme se poursuivra en 2015. D'autres acteurs ont également développé leurs propres programmes, ce qui permet chaque année la mise en place d'échanges d'environ 200 volontaires.

4. Soutien à des projets ciblés et innovants : À ce jour, près de 2 millions d'euros ont été mobilisés en faveur de plus de 135 projets associatifs développés en particulier dans les régions intérieures du pays dans les quatre domaines identifiés comme prioritaires. Cette somme comprend une enveloppe de 500 000 euros dans le cadre d'un FSD (Fonds social de développement) en cours d'évaluation et que la France souhaite prolonger pour les trois années à venir (2015-2017).

Agence française de développement :

Depuis 2009, dans le cadre de la gestion d'une enveloppe allouée par le ministère des Affaires étrangères français et destinée au financement des ONG françaises intervenant à l'étranger, l'AFD cofinance des projets portés par les organisations de la société civile française et mis en œuvre dans des pays tiers, et notamment en Tunisie. Ces projets doivent être en priorité destinés aux populations les plus défavorisées, mais ils ne sont pas restreints à certains champs d'intervention, de sorte que tout type d'initiative dans des secteurs aussi divers que la santé, la liberté de la presse, l'environnement, le développement économique, le genre, est susceptible d'être soutenue. D'une manière plus transversale, le soutien de l'AFD à ces diverses initiatives vise à renforcer les capacités des organisations de la société civile et à les appuyer dans leur participation au dialogue avec les autorités locales et nationales.

L'AFD soutient aujourd'hui plus d'une quinzaine de projets de natures diverses. Outre les projets de terrain mis en œuvre uniquement en Tunisie, d'autres ont une dimension régionale et concernent plusieurs pays. L'ensemble de ces projets (dont les projets multipays) représente environ 4,3 millions d'euros cumulés de subventions sur la période 2011-2014.

L'AFD soutient notamment le programme Soyons Actifs/Actives (Linakoun Faiilin/Failet), coordonné par l'ONG Solidarité laïque et visant la réduction des inégalités par une approche concertée pluri-acteurs (PCPA). Ce programme réunit 42 acteurs tunisiens et français, issus de 4 grandes familles d'acteurs (associations, syndicats, collectivités et pouvoirs publics). Il travaille sur le renforcement et la structuration de la société civile au niveau local (Kasserine, Gafsa, Bizerte, Sidi Bouzid, Manouba, Sfax, Grand Tunis, Tozeur) et sur le dialogue inter OSC et pluri-acteurs. Sur la thématique « appui à la société civile », l'AFD collabore étroitement avec l'Institut français de Tunisie en échangeant des informations sur les projets et demandes de financement et en participant conjointement aux réunions de coordination organisées par la Délégation de l'Union européenne sur ce sujet.

Italie :

Les initiatives italiennes de coopération s'intègrent dans le contexte local de chaque pays où elles interviennent pour le renforcement des relations politiques, sociales, économiques et institutionnelles qui nécessitent l'implication, la médiation et le support des communautés locales et de leurs organisations. Traditionnellement, l'appui de l'Italie à la Tunisie prend la forme d'un soutien aux institutions gouvernementales avec une approche participative de tous les acteurs impliqués, avec comme priorité les droits fondamentaux, la bonne gouvernance et la transition démocratique. L'Italie reconnaît le rôle croissant des organisations de la société civile tunisienne comme moteur du changement démocratique du pays et envisage pour cette raison un support ciblé pour le renforcement des capacités de celles-ci.

Dans ce but, l'Italie prévoit de financer le projet « Tamkeen- Promotion de la citoyenneté et de renforcement des capacités de la société civile en Tunisie » dans le Sud-est tunisien (gouvernorats de Médenine et Tataouine). L'objectif général du projet est de promouvoir l'engagement et la participation citoyens dans les régions les plus défavorisées. Les résultats attendus s'articulent sur quatre axes : la mise en place d'un cadre de concertation et d'autorégulation de la société civile, la promotion de la participation des citoyens à la gouvernance locale, le renforcement des capacités des organisations de la société civile dans les zones cibles en vue de leur professionnalisation et l'appui aux initiatives de la société civile pour la promotion de la citoyenneté au niveau local à travers l'assistance technique et financière. Le projet a une durée de 24 mois et un budget de 1,06 million d'euros.

De plus, des OSC italiennes mettent en œuvre des projets de coopération avec des OSC tunisiennes dans les domaines de la liberté d'expression, de la citoyenneté active, des droits de l'Homme. C'est par exemple le cas du Projet MED NET, mené par l'ONG COSPE et cofinancé par l'UE et le MAE, qui vise à promouvoir le dialogue entre société civile et nouveaux médias. La relance économique du pays et notamment l'économie sociale et solidaire font aussi partie des domaines d'intervention. Certains projets sont financés par le MAE italien, d'autres par le biais de la coopération décentralisée ou d'autres instruments européens dédiés (IEDDH, ICD, etc.).

Pays-Bas :

Dans le cadre de son soutien à la transition démocratique et la promotion des droits de l'Homme (et en particulier les droits des femmes et la liberté d'expression), les Pays-Bas accordent une place centrale au soutien à la société civile.

Le soutien des Pays-Bas à la société civile s'inscrit dans la même approche générale de l'Union européenne et de ses axes prioritaires. Les Pays-Bas ciblent surtout le renforcement des capacités des ONG et leurs capacités en matière de plaidoyer et ont, dans cette perspective, accordé une nouvelle contribution financière à Oxfam dans le cadre de son projet de renforcement des capacités en plaidoyer et en communication des organisations de la société civile tunisienne.

Les Pays-Bas financent plusieurs initiatives dans lesquelles la société civile tunisienne est impliquée dans la mise en œuvre du projet, soit de façon directe ou indirecte. Les Pays-Bas financent surtout des organisations dans les domaines :

- Droits des femmes : soutien à l'association Beity pour appuyer leur programme d'autonomisation des femmes en situation de précarité.
- Transition démocratique et observation des élections : soutien à un projet de l'Institut arabe pour les droits de l'Homme (IADH) qui vise à obtenir une large participation aux élections parlementaires et présidentielles de 2014 en Tunisie dans lequel des OSC visant les jeunes, les femmes, les populations rurales et les handicapés sont formées.

- Droits des minorités avec un projet renforcement des capacités des associations sur ce thème
- Liberté d'expression et des médias.

2.4 COORDINATION

La Délégation de l'UE et les États membres en Tunisie se coordonnent régulièrement en ce qui concerne les questions relatives à la société civile. Depuis 2011, la Délégation de l'UE a organisé plusieurs réunions de coordination entre partenaires techniques et financiers en matière d'appui à la société civile, de manière générale ou thématique. L'organisation de groupes de coordination thématiques sur des sujets précis avec la participation des acteurs concernés est à renforcer en suivant l'exemple du groupe médias actuel. D'autres acteurs importants sont également actifs dans le secteur : PNUD, BAD, USA, Suisse, etc.

La coordination consiste essentiellement dans le partage d'informations sur les actions des partenaires techniques et financiers en appui aux organisations de la société civile tunisienne, avec l'élaboration d'une matrice des projets, comme premier résultat concret. La coordination a aussi permis plusieurs cofinancements entre États membres. Afin de partager l'information et d'obtenir une cartographie de la société civile actuelle, une action conjointe a été élaborée et a permis de soutenir la formation de la plateforme Jamaity.org qui recense désormais plus de 1400 associations et 120 PTF. Celle-ci a été lancée en janvier 2014 et a été initialement appuyée par le British Council, le Réseau euro-méditerranéen pour les droits de l'Homme, l'Institut arabe des droits de l'Homme, l'association Développement sans frontières, l'Institut français de Tunisie, et l'ambassade des Pays-Bas. Une nouvelle phase de financement a démarré en septembre 2014 avec l'appui de la Délégation de l'Union européenne et du British Council.

Cette plateforme associative permet aux associations, PTF, ainsi qu'au grand public d'avoir accès à :

- un calendrier des événements, séminaires et formations impliquant la société civile en Tunisie ;
- un répertoire des organisations de la société civile et des partenaires techniques et financiers ;
- un référencement des guides, manuels, best practices et rapports utiles au travail associatif ;
- des liens vers d'autres portails et sites internet utiles.

Une division du travail entre États membres et Délégation de l'Union européenne n'a pas été proposée jusqu'à présent, et la coordination et les actions conjointes pourraient être renforcées. De même, des actions pourraient être mises en œuvre pour instaurer un climat de transparence et de confiance entre les OSC et les PTF grâce à une meilleure communication.

2.5 ENSEIGNEMENTS TIRÉS

Il est encore tôt pour tirer des enseignements spécifiques résultant de l'appui de l'UE et d'autres partenaires techniques et financiers aux organisations de la société civile tunisienne depuis 2011. Néanmoins, les premières évaluations, ainsi que la stratégie des droits de l'Homme de l'UE, le diagnostic de la société civile réalisé en 2012 par l'UE, le profil genre 2014, les résultats de la

« Mission d'appui à l'amélioration de l'environnement institutionnel et légal des organisations de la société civile tunisienne » (2014), etc., démontrent la nécessité de :

- Renforcer les capacités et compétences, en allant au-delà des thèmes classiques (communication, rédaction de projets en réponse aux appels à propositions, gestion associative, etc.) et incluant les approches de proximité avec les groupes de base, le montage, la mise en œuvre des projets, les techniques de plaidoyer, la planification et vision stratégique, entre autres.
- Renforcer l'accompagnement des associations dans des actions concrètes.
- Améliorer les approches de promotion de la structuration des organisations de la société civile tunisienne et d'animation et de planification avec d'autres partenaires locaux.
- Travailler avec un éventail d'organisations de la société civile tunisienne plus large et plus représentatif de la société tunisienne.
- Mobiliser et mutualiser les moyens financiers, humains et matériels locaux.
- Capitaliser et diffuser les expériences et bonnes pratiques nationales et internationales.
- Pour les PTF : élaborer les stratégies de manière participative, y compris avec les associations dans les régions et effectuer davantage de missions de terrain afin de connaître la diversité de la société civile tunisienne.
- Promouvoir des échanges avec d'autres pays de la région à des fins d'apprentissage, dans le cadre de projets régionaux (maghrébins et euro-méditerranéens), qui peuvent offrir des opportunités d'apprentissage pour les OSC.

3 PRIORITÉS

PRIORITÉ 1 : Renforcement des capacités techniques, de gestion et de structuration des organisations de la société civile

PRIORITÉ 2 : Mise en place d'un environnement favorable à l'action de la société civile

PRIORITÉ 3 : Renforcement de la participation effective des OSC au dialogue politique et aux politiques nationales et locales

PRIORITÉ 4 : Renforcement de la coordination effective entre OSC et PTF

4 ACTIONS

Tableaux récapitulatifs des actions à entreprendre

PRIORITE 1
<p>RENFORCEMENT DES CAPACITÉS TECHNIQUES, DE GESTION ET DE STRUCTURATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE</p> <ul style="list-style-type: none">- Les efforts des OSC pour améliorer leur gouvernance interne, redevabilité et responsabilité sont renforcés ;- Les capacités des OSC à se structurer, à dresser une vision et une stratégie d'action et à mieux planifier leurs activités sont renforcées ;- Les capacités des OSC en analyse, plaidoyer et communication dans la perspective de leur participation aux processus de concertation et au dialogue sur les priorités de développement sont renforcées ;- Les efforts des OSC à coopérer, à travailler conjointement (réseaux existants ou nouveaux) et à créer des dynamiques collectives sont encouragés et leur représentativité est renforcée ;- Les initiatives des OSC comme acteurs du développement socio-économique du pays au niveau national et local sont soutenues.
<p>Indicateur(s)</p> <ul style="list-style-type: none">- Nombre d'OSC ayant leurs compétences en gouvernance, redevabilité et responsabilité renforcées ;- Nombre d'OSC ayant une stratégie claire et partagée et des capacités en analyse, plaidoyer et communication renforcées ;- Nombre et représentativité régionale et thématique des associations tunisiennes obtenant des financements de l'UE et les gérants directement (sans passer par une ONG internationale) ;- Nombre de réseaux existants et nouvellement constitués fonctionnant dans la durée au niveau local et national ;- Nombre d'actions/projets mis en place par les réseaux ;- Des exercices de « lessons learned » sont menés autour des initiatives des OSC agissant comme acteurs de développement socio-économique du pays.
<p>Actions:</p>
<p>A. Analyse: études, cartographies et recherches</p>

- Analyse du rôle, des défis et des opportunités pour mettre en place ou/et promouvoir des réseaux (formels et informels) et des dynamiques communes de la société civile (thématiques, régionaux, nationaux, etc.) en Tunisie ;
- Analyse des capacités et structuration et des OSC et établissement d'une cartographie liée à ces deux critères
- Identification des besoins de renforcement des OSC tenant compte de la cartographie ; analyse des formations mises en œuvre : impact, nombre et représentativité des bénéficiaires

B. Dialogue politique, consultations et facilitation

- Organiser des consultations à l'échelle locale et nationale autour des priorités et thématiques relatives à la société civile
- Élaborer une guide pratique sur la gouvernance interne des associations pour la dissémination des bonnes pratiques ;
- Formations relatives aux capacités de base, y compris les aspects liés à la gouvernance associative, la conception et la gestion de projets, la mobilisation des ressources, la planification stratégique, la gestion de ressources humaines, la formation de formateurs ainsi que la capitalisation, la communication et le plaidoyer ;
- Élaborer des mécanismes de transfert des compétences, tenant compte des différences dans les niveaux de besoins, et des rythmes de progression de manière participative avec les OSC ;
- Mettre en ligne une boîte à outils pour le renforcement de capacités (avec un système d'amélioration et de mise à jour) à disposition des OSC en ligne ;
- Mettre à disposition des OSC des ressources documentaires et des formations mises sur les plateformes dédiées ;
- Élaborer des guides pratiques et manuels opérationnels disponibles et accessibles en matière de professionnalisation des OSC.

C. Financement: appui opérationnel y compris à l'intégration

- 1) Programme d'appui à la société civile tunisienne (PASC)
- 2) Projet de mobilisation de la société civile dans le suivi des relations UE-Tunisie (REMDH)
- 3) Subventions en cours (égalité homme-femme, droits de l'homme, emploi)
- 4) Futurs appels à propositions de l'UE (justice, renforcement des OSC, égalité homme-femme, médias)
- 5) Jamaity.org
- 6) Projet Tamkeen - Promotion de la citoyenneté et renforcement des capacités de la société civile en Tunisie (Coopération italienne/PNUD)
- 7) Programme Soyons Actifs/Actives

PRIORITE 2

MISE EN PLACE D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À L'ACTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

- Un cadre juridique clair propice à l'action des associations est instauré, à travers une approche consultative avec la société civile ;
- La capacité d'enregistrement des OSC et de réponse aux besoins et attentes des OSC au niveau de la Présidence du gouvernement est renforcée, dans le respect de leur autonomie ;
- La mise en œuvre du cadre légal des associations est assurée, ainsi que la facilitation des mesures fiscales ;
- Un environnement favorable permet aux associations de contribuer au développement socio-économique du pays et à la baisse des disparités entre les régions.

Indicateur(s)

- Existence d'un code des associations élaboré en consultation avec la société civile ;
- Nombre et qualité des réponses faites par la Direction générale des associations et des partis politiques aux requêtes des OSC ;
- Existence d'une interface informatisée entre la DG et les OSC pour certains services.

Actions:

A. Analyse: études, cartographies et recherches

- Elaboration d'un code des associations ;
- Diagnostic des capacités de la Direction Générale des associations et des partis politiques.
- Etude pour l'amélioration de l'environnement d'action de la société civile en lien avec le cycle des politiques publiques ;
- Elaboration d'un manuel pratique de gestion des associations;
- Vulgarisation des lois relatives aux associations.

B. Dialogue politique, consultations et facilitation

- Appui institutionnel à la Direction générale des associations et des partis politiques (sur la base des recommandations du diagnostic ci-dessus) ;
- Appui à la création d'un Système de Management des Activités des Associations (au sein de la Direction générale des associations et des partis politiques), y compris une interface informatisée pour les services de base ;

- Formations sur le cadre légal à destination des associations
- Amélioration du contexte socio-économique identifié comme priorité par tous les acteurs.

C. Financement: appui opérationnel y compris à l'intégration

- 1) Programme d'appui à la société civile tunisienne (PASC)
- 2) Pays-Bas: contribution financière à Oxfam dans le cadre de son projet de renforcement des capacités en plaidoyer et en communication des organisations de la société civile tunisienne.

PRIORITE 3

RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION EFFECTIVE DES OSC AU DIALOGUE POLITIQUE ET AUX POLITIQUES NATIONALES ET LOCALES

- Un climat de confiance et de partenariat entre acteurs étatiques (dont les collectivités locales) et OSC est instauré ;
- Les capacités de dialogue et de concertation des acteurs étatiques sont renforcées ;
- Des espaces de dialogue et des actions conjointes entre acteurs étatiques (centralisées et décentralisées) et OSC sont mis en place au niveau national et local ;
- L'accès à l'information des OSC est promu/assuré, et le rôle des OSC dans l'élaboration des politiques publiques, des plans de développement locaux et dans le processus budgétaire est renforcé.
- Les initiatives de la société civile contribuant à assurer la redevabilité des institutions publiques sont promues.

Indicateur(s)

- Nombre de mécanismes de dialogue/concertation durables avec la société civile mis en place ;
- Nombre d'actions conjointes au niveau local et national (entre acteurs étatiques et OSC) ;
- Nombre d'accords entre OSC/acteurs locaux permettant d'agir sur les politiques publiques, couvrant l'ensemble du cycle de vie et renforçant le rôle des OSC dans ce cadre ;
- Nombre de politiques, plans de développement locaux et/ou de budgets élaborés de manière participative ;
- Nombre d'auditions ou de sessions de concertation avec la société civile organisées par les gouvernorats et les municipalités dans les régions ciblées ;
- Nombre de projets initiés par les OSC pour assurer le suivi des activités du gouvernement et/ou de la société civile ;
- Nombre d'OSC qui participe à ces concertations et leur représentativité régionale et thématique
- Degré de satisfaction de la société civile concernant la concertation et la prise en compte de leurs contributions ;
- Degré de satisfaction des acteurs étatiques dans la concertation et les contributions reçues.

Actions:

A. Analyse: études, cartographies et recherches

- Réaliser une cartographie des OSC par Gouvernorat et par secteur d'intervention ;
- Étudier les besoins, diagnostics territoriaux qui font remonter les besoins des OSC, des

populations et qui identifient les acteurs porteurs de changements sur ces territoires ;

- Analyser les besoins des OSC et des autorités publiques (centrale et locale) en matière de renforcement de capacités en matière de concertation tenant compte des différences en taille et niveau de structuration ;
- Étudier les mécanismes de représentation de la société civile et proposer de manière participative des scénarios de représentation adaptée au contexte actuel
- Élaborer un guide pratique pour la « formulation, évaluation et suivi des politiques publiques » avec l'appui de la société civile

B. Dialogue politique, consultations et facilitation

- Mettre en œuvre des actions concrètes de terrain conjointement par les OSC et des acteurs publics ;
- Mettre en place des mécanismes consultatifs de la société civile au niveau central et dans les gouvernorats ;
- Mettre en place des mécanismes de dialogue permanents ;
- Mettre en place des outils/dispositifs d'information et de consultation en ligne pour assurer une transparence de l'administration et une participation de la société civile ;
- Créer des mécanismes de représentation des OSC permettant une participation reconnue des représentants dans les espaces de concertation ;
- Former les fonctionnaires (publics) sur la concertation et l'approche participative, avec l'appui du Centre d'information, de formation, d'études et de documentation sur les associations (IFEDA), qui est lui même une ressource à la disposition du tissu associatif.

C. Financement: appui opérationnel y compris à l'intégration

- 1) Programme d'appui à la société civile tunisienne (PASC)
- 2) Projet de mobilisation de la société civile dans le suivi des relations UE-Tunisie (REMDH)
- 3) Projet Tamkeen - Promotion de la citoyenneté et renforcement des capacités de la société civile en Tunisie (Coopération italienne/PNUD)
- 4) Pays-Bas : Subventions en cours dans les domaines de droits de l'Homme (droits des femmes, minorités, handicapés, populations rurales) – voir section 2.3 ; appui à Oxfam sur le renforcement des capacités des OSC en matière de plaidoyer

PRIORITE 4

RENFORCEMENT DE LA COORDINATION EFFECTIVE ENTRE OSC ET PTF

- Un climat de confiance et de partenariat entre OSC et PTF est instauré ;
- Des canaux permanents de communication et de coordination sont instaurés afin d'échanger régulièrement ;
- Des représentants de la société civile tunisienne sont associés, sur une base régulière, aux mécanismes de programmation et d'évaluation des PTF ;
- La conception des stratégies-pays et la planification des actions des PTF se font en concertation étroite avec les OSC et les autorités tunisiennes ;
- L'évaluation des projets est améliorée afin qu'elle soit une opportunité de construction commune ;
- Les PTF sont davantage présents dans les régions (en particulier les plus défavorisées) ;
- L'accès des OSC aux opportunités d'appui technique et financier est facilité ;
- L'information fiable et actualisée autour des activités des OSC et PTF est disponible et claire.

Indicateur(s)

- Taux de participation des représentants des OSC tunisiennes dans les réunions de coordination avec les PTF ;
- Degré de satisfaction des OSC lors de la coordination avec les PTF et de la prise en compte de leurs contributions;
- Degré de satisfaction des PTF dans la coordination avec les OSC et la qualité des contributions reçues ;
- Nombre de stratégies-pays, plans d'action et programmes élaborés par les PTF en concertation avec les OSC;
- Evolution de la présence des PTF dans les régions;
- Nombre d'évaluations de projets et programmes impliquant des représentants des OSC ;
- Les enseignements tirés des projets conclus sont capitalisés, partagés et discutés avec les OSC ;
- Existence d'une plateforme d'information sur les activités de la société civile et des PTF.

Actions:

A. Analyse: études, cartographies et recherches

- Réaliser une étude sur la perception et l'efficacité de l'appui des PTF à la société civile en Tunisie ;
- Élaborer des critères/mécanismes de représentation des OSC permettant une participation reconnue des représentants dans les consultations ;
- Mettre en ligne une matrice de projets PTF-OSC en deux langues – arabe et français – et l'actualiser régulièrement ;
- Des outils partagés sont développés pour faciliter le partenariat avec les OSC (formats d'appels à propositions, de rapports narratifs et financiers, critères d'éligibilité et de sélection, processus d'évaluation des capacités, etc.) ;
- Des indicateurs d'évaluation de l'incidence/impact des projets sur les bénéficiaires sont élaborés conjointement par les PTF-OSC.

B. Dialogue politique, consultations et facilitation

- Mettre en place des mécanismes de communication et d'échange permanents entre PTF-OSC ;
- Élaborer un guide sur les stratégies, approches, les procédures et les modalités pratiques de partenariat avec les PTF ;
- Intégrer les objectifs d'égalité hommes-femmes, d'appropriation et d'autonomisation dans tous les efforts déployés pour une meilleure coordination entre PTF et OSC.

C. Financement : appui opérationnel y compris à l'intégration

- 1) Programme d'appui à la société civile tunisienne (PASC) ;
- 2) Projet de mobilisation de la société civile dans le suivi des relations UE-Tunisie (REMDH) ;
- 3) Jamaity.org

5. TABLEAU DE BORD³

Pays: Tunisie		
Processus		
Domaines	Indicateurs	Réalisations
<i>1. Élaboration de la Feuille de route</i>		
1. Participation des États membres à l'élaboration de la feuille de route	Les États membres présents dans le pays participent activement à l'élaboration de la feuille de route	
Consultation de la société civile locale	La feuille de route a été élaborée sur la base de consultations d'une vaste gamme d'OSC locales en respectant le principe de l'accès à l'information, moyennant un préavis suffisant et des dispositions claires pour le retour d'information et le suivi.	
Actions conjointes	Les États membres présents dans le pays participent activement à la mise en œuvre des priorités de la feuille de route	
Revisions annuelles	La feuille de route est revue annuellement en consultation avec la société civile, les PTF et le gouvernement tunisien	
Outcome		
Priorités	Indicateurs	Réalisations
1. Renforcement des capacités techniques, de gestion et de structuration des organisations de la société civile	Voir section 4	

³ Une mise à jour annuelle de la feuille de route est prévue.

2. Mise en place d'un environnement favorable	Voir section 4	
3. Renforcement de la participation effective des OSC au dialogue politique et aux politiques nationales et locales	Voir section 4	
4. Renforcement de la coordination effective entre OSC et PTF	Voir section 4	